

Accusé de réception en préfecture

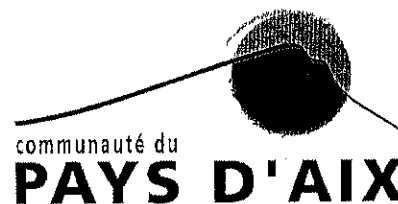
013-241300276-20111103-2011 A160-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCIEL

2011_A160

OBJET : Politique culturelle - "Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education" - Dotation au capital au titre de l'exercice 2011

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDEMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – MANCIEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jaques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à CHORRO Jean – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à MANCIEL Joël – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – LOUIT Christian donne pouvoir à DUPERREY Lucien – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Claude donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – TONIN Victor donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – DEVAUX Pierre – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GERACI Gérard – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LONG Danièle – NICOLAOU Jean-Claude – SANGLINE Bruno

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Jean BONFILLON

Objet : Politique Culturelle – «Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education» - Dotation en capital au titre de l'exercice 2011

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité des orientations décidées par le Conseil Communautaire, il vous est proposé de poursuivre l'engagement de la CPA en faveur de la «Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education» reconnue d'utilité publique depuis le 25 février 2009, et de lui attribuer une dotation en capital de **1 000 000 €**, constituant le dernier apport en capital à la Fondation. Le montant total des dotations en capital s'élève donc à 3 000 000 € (2009-2010-2011).

Exposé des motifs :

Le 19 octobre 2007, la CPA s'est résolument engagée aux côtés de l'Association « Mémoire du Camp des Milles » pour participer à la création d'un lieu de mémoire, d'éducation et de culture sur le site de la Tuilerie des Milles à Aix-en-Provence.

Ainsi, par délibération du Conseil du 26 juin 2008, la Communauté du Pays d'Aix a adopté le principe de son adhésion à la Fondation « Mémoire du Camp des Milles » en cours de constitution, et de sa participation à ses instances décisionnaires.

Depuis, la «Fondation du Camp des Milles: Mémoire et Education», a été reconnue d'utilité publique par décret du premier Ministre en date du 25 février 2009.

L'article 1er de ses statuts précise que cet établissement a pour but

«d'aménager les espaces et bâtiments de l'ancienne Tuilerie des Milles, située à Aix-les Milles, devenue en 1939-1943 camp d'internement et de déportation, pour en faire un haut lieu de mémoire et d'histoire de l'internement des « étrangers » et de la déportation des juifs, au service de l'éducation citoyenne et de la culture.

Il oeuvre par tous moyens, en particulier en direction des nouvelles générations, afin de sauvegarder et de valoriser cet exceptionnel patrimoine historique et culturel, à dimension nationale, européenne et internationale.

Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens face à l'antisémitisme et à tous les racismes et fanatismes, en s'appuyant d'une part sur la mémoire et l'histoire de la Shoah et des crimes de masse commis pendant la Seconde Guerre Mondiale mais aussi des résistances à ces crimes, et en tirant parti d'autre part des acquis scientifiques permettant de comprendre, dans un but de prévention, les processus individuels et collectifs qui peuvent conduire à ces crimes, ainsi que ceux qui permettent de s'y opposer. ».

La Fondation a donc pour but essentiel de poursuivre, avec les mêmes partenaires, l'opération engagée par l'Association « Mémoire du Camp d'Aix- les Milles », et de gérer le futur Mémorial après son ouverture.

Le Camp des Milles fut le principal camp d'internement, de transit et de déportation de la région sud-est, et reste le seul camp français encore intact et aménageable. Il vit passer 10 000 internés de 27 nationalités, parmi lesquels 2500 hommes, femmes et une centaine d'enfants juifs furent déportés vers Auschwitz via Drancy.

L'ambition du futur Mémorial du Camp des Milles est de renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur face aux menaces permanentes du racisme, de l'antisémitisme, de l'intolérance et du fanatisme.

Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constituera, par les médiations utilisées, une réalisation pédagogique innovante dans un lieu de mémoire.

Il s'inscrit par ailleurs dans les projets de « Marseille Provence Capitale européenne de la culture 2013 ». L'ouverture au public du futur Mémorial est prévue en 2012.

La Communauté du Pays d'Aix a validé sa participation à un plan de financement de l'investissement prévisionnel à hauteur de 1 500 000€ en 2007, en partenariat avec les autres collectivités territoriales (Ville d'Aix en Provence, Département des Bouches du Rhône, Région Provence Alpes Côte-d'Azur) et à l'Etat. Le budget prévisionnel d'investissement, ainsi que les apports actualisés des partenaires de la Fondation, voté le 11 décembre 2009 par le conseil d'administration, est annexé à la présente délibération.

La C.P.A. a par ailleurs soutenu le fonctionnement de la structure de préfiguration dès 2003.

A partir de l'exercice 2009, par délibération n°2009_A189 du Conseil communautaire du 23 octobre 2009, la dotation en capital de la Fondation du camp des Milles a remplacé les subventions en fonctionnement.

En effet, les collectivités territoriales ont la capacité de doter en capital les fondations reconnues d'utilité publique. Les sommes nécessaires à ces dotations sont prélevées en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des apports de la CPA à l'association et à la Fondation du Mémorial des Milles en fonctionnement et en investissement.

Année	Montant	Délibération
Association/2003 (Etudes de programmation)	15 000 €	2003 A080 du 16.05.2003
2004		
(fonctionnement)	100 000 €	2004 A160 du 25.06.2004
2005	0	
2006		
(fonctionnement)	80 000 €	2006 A144 du 22.06.2006
2007		
(fonctionnement)	80 000 €	2007 A318 du 19.10.2007
(investissement)	300 000 €	
2008		
(fonctionnement)	50 000 €	2008 B369 du 07.11.2008
(investissement)	600 000 €	2008 A062 du 26.06.2008

2009 / Fondation (investissement) (dotation capital)	600 000 € 1 000 000 €	2009 A189 du 23.10.2009
2010/ Fondation (dotation capital)	1 000 000 €	2010 A156 du 01.12.2010

Il convient aujourd'hui de poursuivre l'engagement de la C.P.A. et de décider, au titre de l'exercice 2011, d'attribuer à la «Fondation du Camp des Milles: Mémoire et Education» une dotation en capital de 1 000 000 €, destinée à la Fondation et à l'équipement « Mémorial des Milles » après son ouverture.

Cette dotation en capital est inscrite à l'actif du bilan de l'association. La Fondation et son commissaire aux comptes ont certifié que seuls les intérêts dégagés par le placement de ce fonds de dotation serviront au fonctionnement de l'équipement. (Voir attestations annexées).

Le montant définitif des dotations en capital de la Fondation du Camp des Milles s'élève donc à 3 000 000 € (2009, 2010,2011)

Cette dotation en capital de la « Fondation du Camp des Milles: Mémoire et Education », qui est répartie sur plusieurs exercices, permettra à la Communauté du Pays d'Aix de ne plus abonder chaque année au fonctionnement de la fondation et du Mémorial par des subventions récurrentes prises sur la section de fonctionnement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission Culture du 14 septembre 2011.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2004-A160 du Conseil communautaire du 25 juin 2004 relative à la première subvention de fonctionnement pour la structure de préfiguration de l'équipement ;

VU la délibération n°2007-A318 du Conseil communautaire du 19 octobre 2007 relative à la première subvention d'investissement pour la structure de préfiguration de l'équipement ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A189 du 23 octobre 2009 relative à la création d'une dotation en capital à la «Fondation du Camp des Milles : mémoire et éducation» et l'adhésion de la CPA au conseil d'administration de la Fondation reconnue d'utilité publique ;

VU la note relative au placement du fonds de dotation et l'attestation du commissaire aux comptes de la Fondation du Mémorial des Milles ;

VU l'avis favorable de la commission culture du 14 septembre 2011 ;

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** à la «Fondation du Camp des Milles: Mémoire et Education», une dotation en capital de **1 000 000 €** pour la Fondation et l'équipement « Mémorial des Milles » après son ouverture

➤ **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées, pour la dotation en capital et pour l'investissement sur la ligne 9012-322-446-2042 qui présente les disponibilités nécessaires.

➤ **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

FONDATION DU CAMP DES MILLES : MÉMOIRE ET ÉDUCATION

OPÉRATION MÉMOIRE DU CAMP DES MILLES

Budget Prévisionnel d'Investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 11 Décembre 2009

CHARGES		PRODUITS	
TRAVAUX		PARTENAIRES PUBLICS	
	12 459 233,65		
Acquisition terrain	793 430,00	DRAC	3 286 078,84
Dépollution	100 000,00		2 600 000,00
Protection bâtiment	25 000,00	Complément (21,7%)	686 078,84
Désamiantage (lot 01)	60 000,00	Conseil Régional PACA	3 157 623,96
Démolition (lot 02)	75 240,00		2 500 000,00
Vrd Terrassement (lot 03)	1 150 643,95	Complément (20,8%)	657 623,96
Gros Oeuvre (lot 04)	2 500 000,00	Conseil Général 13	3 665 120,18
Charpente Métallique (lot 05)	649 000,00		2 900 000,00
Charpente bois (lot 06)	1 200 000,00	Complément (24,2%)	765 120,18
Menuiseries Métalliques (lot 07A)	279 679,00	Communauté du Pays d'Aix	1 895 206,71
Menuiseries extérieures Bois (lot 07B)	375 156,09		1 500 000,00
Doublage (lot 08)	394 379,00	Complément (12,5%)	395 206,71
Menuiseries intérieures (lot 09)	321 353,87	Ville de Marseille	100 000,00
Métallerie (lot 10)	524 000,00		
Revêtements sols (lot 11)	46 204,00		
Revêtements muraux (lot 12)	548 280,00	PARTENAIRES PRIVÉS	
Chauffage (lot 13)	623 435,71	Groupe LAFARGE	1 720 651,13
Plomberie (lot 14)	107 521,00		
Courants (lot 15)	706 693,95		
Appareils élévateurs (lot 16)	109 000,00	Fondation Mémoire Shoah	3 157 623,97
Espaces verts (lot 17)	243 409,00		2 500 000,00
Agencements muséographiques (lot 18)	1 000 000,00	Complément (20,8%)	657 623,97
Signalétique (lot 19)	77 246,00	A financer	0,00
Aléas (5% en 2005)	549 562,08		
DEPENSES OPERATIONNELLES	3 865 097,72		
Aides à la maîtrise d'ouvrage	669 481,34		
Géomètre et études techniques	146 045,88		
OPC, CHSS et Bureau de Contrôle	157 755,97		
Mise en œuvre des contenus	520 472,30		
Frais Appels d'Offres	50 000,00		
Assurance Dommage d'Ouvrages et TRC	180 000,00		
Honoraires Maîtrise d'œuvre	1 566 842,23		
Concours	84 000,00		
Gardiennage	240 500,00		
Chantier Trace	250 000,00		
DEPENSES D'EQUIPEMENTS FONCTIONNELS	550 145,00		
Equipements pédagogiques	173 730,00		
Fonds centre de ressources	86 865,00		
Equipements administratifs	289 550,00		
MONTANT TVA	107 828,42		
TOTAL	16 982 304,79	TOTAL	16 982 304,79

Note relative au placement de la dotation versée par la CPA à la Fondation

Les dotations de la communauté du Pays d'Aix qui sont versées dans le cadre de la dotation complémentaire sont intégrées au sein des actifs de la fondation.

La fondation procède, dès réception des dotations de la CPA, à leur placement sur des supports garantis et sécurisés. Ces sommes sont bloquées sur ces placements et la fondation ne peut disposer que des revenus des placements de ces dotations.

Ces dotations sont toujours identifiées au sein des actifs de la Fondation et font l'objet d'un suivi comptable et extra comptable.

La nature du placement de cette dotation a évolué entre 2009 et 2011. Vous trouverez ci-dessous le détail des placements et revenus correspondants.

2009 : voté en octobre 2009 : 1 Million d'euros (1 M€)

versé le 08/12/2009 : 1 M€

Placement : 1 M€ (capital garanti)

Nature du placement
Ecureuil Expansion Décimalisée (EED)
Ecureuil Expansion I (EEI)

Produits acquis en 2009 : 370,85 €

2010 :

voté 01/12/2010 : 1M€

versé le 22/12/2010 : 1M€

Placement : 2 M€ (capital garanti)

Nature du placement
Ecureuil Expansion Décimalisée (EED)
Ecureuil Expansion I (EEI)

Produits acquis en 2010 : 4 536,69 €

2011 :

vote à venir en décembre 2011 : 1M€

Montant placé en 2011 : 2M€

Nature du placement
Ecureuil Expansion Décimalisée (EED)
Ecureuil Expansion I (EEI)
Livret Associatis (Taux d'intérêt : 2.40%)

Depuis le 16/04/2011, l'intégralité des 2M€ sont placés dans le livret Associatis.

Produits acquis en 2011 : déterminés le 31/12/2011

Aix en Provence, le 19/10/2011


Secrétaire général. Cyrille FOURNELLE

FONDATION DU CAMP DES MILLES
MEMOIRE ET EDUCATION
Chemin de la Madresse - T 130008
13545 AIX EN PROUVENCE Cedex 4
Tél : 04 42 38 17 11 - Fax : 04 42 24 34 68
fcm@campsdesmilles.org



CABINET ALAIN ISRAEL

EXPERTISE – AUDIT – CONSEIL – FORMATION

Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

**Attestation du commissaire aux comptes de la Fondation du Camp des Milles
relative à la note sur le placement de la dotation versée par la Communauté du
Pays d'Aix à la Fondation du Camp des Milles.**

Au Président et au Secrétaire Général de la Fondation,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la **Fondation du Camp des Milles** et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document intitulé « **Note relative au placement de la dotation versée par la CPA à la Fondation du Camp des Milles** », joint à la présente attestation et établie à la demande du représentant de la CPA au conseil d'administration de la Fondation.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de **Monsieur Cyprien FONVIELLE, Secrétaire général de la Fondation.**

Il nous appartient de nous prononcer sur la **concordance et la cohérence** de ces informations avec la **comptabilité** et, d'une manière plus générale, d'**attester les informations** ainsi établies.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à **effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité** dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels des exercices 2009 et 2010.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la **nature, la concordance et la cohérence** des informations figurant dans la note jointe objet de l'attestation avec la **comptabilité**.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

A Marseille, le 19/10/2011



58, Avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE
TELEPHONE 04.91.52.36.03 - TELECOPIE 04.91.52.96.63

E-mail : expert@cabinet-israel.fr

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE ARA-PL : LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.

OBJET : Politique culturelle - "Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education" - Dotation au capital au titre de l'exercice 2011

Vote sur le rapport :

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

16 NOV. 2011

